



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Le Préfet de région

à

Communauté de Communes des Quatre Vallées

4, Place Saint-Macé
45210 Ferrières-en-Gâtinais

À l'attention de Monsieur Gérard LARCHERON

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par : Jocelyne Vilpoux

02 38 78 85 62

jocelyne.vilpoux@culture.gouv.fr

Références : 20/DS/JV734

ORLÉANS, le 9 avril 2020

Objet : Réception du rapport de diagnostic
Références : Ferrières-en-Gâtinais (Loiret), ZAC du Mardeleux
CP0451451800007
Arrêté n°19/0623 du 17 octobre 2019 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu le 26 mars 2020 le rapport de l'opération de diagnostic d'archéologie préventive prescrite par l'arrêté du 29 novembre 2019 et réalisée par l'Inrap.

Au vu des résultats de cette opération, je suis d'ores et déjà en mesure de vous informer que le terrain concerné ne donnera lieu à aucune prescription postérieure. Le terrain est donc libéré de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous informe qu'un exemplaire du rapport vous sera adressé à l'issue de la période de confinement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la Région Centre-Val-de-Loire
et par délégation
Le Directeur régional des affaires culturelles

Fabrize MORIO